



SYNDICAT
DE LA VIRE

Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Votre dossier est à déposer en 1 exemplaire par courriel de préférence
ou par courrier postal **2 mois au plus tard avant la date** de votre projet.

Syndicat de la Vire Zone Neptune II – Le Patiô 100 rue Henri Claudel 50000 SAINT-LO Contact : Sylvain.leredde@saint-lo-agglo.fr 06 82 41 80 98	Demande reçue le :
---	--------------------

DEMANDEUR

Nom du demandeur :

Représenté par (qualité du signataire) :

.....

Téléphone fixe : Portable :

Adresse :

.....

.....

Courriel :

NATURE, CONSISTANCE, EMPLACEMENT DU PROJET

Projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Commune(s) de localisation :

Cours d'eau concerné :

Bief : PK : Rive :

Dans tous les cas, joindre le dossier complet administratif et technique de l'occupation,
notamment :

(les documents doivent être lisibles et compréhensibles. Tout dossier incomplet ne pourra être traité)

- Note explicative, descriptive et photos
- Plan de situation (1/25 000ème et zoom 1/10 000 ou 1/5000)
- Schémas de principe, photomontages du projet
- Plans, coupes et le dossier de l'étude si réalisée
- Autres annexes nécessaires à la compréhension du dossier

Dans le cas d'une occupation induisant la mise en place d'autorisation par les services de l'état (rejet, etc.), les autorisations sont à joindre à la demande.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- Je m'engage, en cas de réponse favorable de la part du gestionnaire du domaine public fluvial à :
- Respecter les modalités de l'autorisation d'occupation temporaire qui me sera attribuée,
 - Et à informer rapidement le Syndicat de la Vire de tout changement au regard de la demande initiale.

- Je certifie l'exactitude des information renseignées dans ce formulaire.

Fait à , le

Signature du demandeur